

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIGNY
1 rue du 8 mai 1945
50570 MARIGNY

Convocation : 03/11/08

Affichage : 20/11/08

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 29

L'an deux mille huit, le treize novembre à 20 H 30, les membres du conseil de la communauté de communes de Marigny, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes de Marigny sur la convocation qui leur a été adressée par le président de la communauté de communes.

Présents :

Carantilly : Marylène HENRY, Bernard PATIN, Pierre BOURGE.

La Chapelle Enjuger : Nelly VILLEDIEU, Philippe LAISNEY, Thierry DUBOURG.

Hébécrevon : Gilles QUINQUENEL, Dany HUAUX, Michel TOUTAIN.

Le Lorey : Michel SAVARY, Christophe DUCLOS, Gilles OZENNE est remplacé par Augustine LESECCQ.

Lozon : Gérard DEPERIERS, Françoise ROGER.

Marigny : Didier OZOUF, Yves HEROUARD, Fabrice LEMAZURIER.

Le Mesnil-Amey : Jacques CLAIRAUX, Thierry RAULINE.

Le Mesnil-Eury :

Le Mesnil-Vigot : Pierre VAULTIER, Jean-Claude JEANNE.

Montreuil Sur Lozon : Jean AUVRAY, Michèle ORVAIN.

Remilly Sur Lozon : Philippe GOSSELIN, Désiré VOISIN, Lydie LOZOUET.

Saint-Gilles : Jean-Luc LEROUXEL, Jean-Pierre LECORNU, Michel HOREL.

Absents excusés : Gilles OZENNE, Jacques THOUROUDE, Erik LEJOLIVET, Bernard BRIGNOT, Jérôme LOUCHE.

Jacques CLAIRAUX a été élu secrétaire de séance.

1) Point sur le Tracé de la 2X2 voies St-Lô-Coutances :

M. QUINQUENEL informe l'assemblée que le tracé sud a été retenu par le Conseil Général. Différents points restent à voir au Lorey et à Carantilly. L'enquête publique se déroulerait dans un an environ. Le dossier est consultable sur internet.

Le Maire de Saint Gilles demande qu'un échangeur soit bien prévu à Saint Gilles. MM QUINQUENEL et GOSSELIN lui assurent qu'ils soutiendront cette demande auprès du Conseil Général.

2) Etude sur le regroupement des structures (CC MARIGNY, CC TORIGNI, CCASL):

Suite à la réunion du lundi 6 octobre 2008 à Torigni sur Vire, il a été décidé la création de 4 groupes de travail thématique sur les compétences:

- Développement économique, aménagement de l'espace et tourisme
- Environnement et développement durable
- Services à la population
- Assistance et conseils aux communes

Les conseillers municipaux des 38 communes concernées ont reçu un courrier pour participer aux groupes de travail thématique et le bulletin d'inscription était à retourner pour le 4 novembre 2008.

Les dates de réunions des groupes de travail thématique :

- le 17/11 Environnement à Marigny, 20h30
- le 19/11 Développement économique à ST-Lô, 20h30
- le 03/12 Services à la population à Torigni, 20h30
- le 05/12 Assistances aux communes à St-Lo, 20h30

Un animateur qui est journaliste à France Bleu Cotentin interviendra lors de ces réunions.

- Convention financière avec la CCASL pour l'étude concernant un regroupement éventuel :
Le président indique que la communauté de communes de Marigny a donné son accord pour continuer l'étude lors de la réunion du 10 juillet dernier. La phase 2 de l'étude est donc enclenchée. Le coût de cette phase est de 3 595.20€ pour la collectivité. Après en avoir délibéré le conseil communautaire autorise le président à signer la convention financière avec la CCASL pour 3 595.20€.

3) Point sur les commissions :

- Commission « jeunesse-formation »:

Gilles QUINQUENEL évoque la dernière réunion de sa commission en date du 29/09/08.

- EPN « Espace Public Numérique » mobile : avec l'aide de Jérôme Louiche, le contenu qui sera abordé dans cette espace sera très simple. Pour info Manche Numérique a retenu Formail comme délégué technique pour le déploiement. Toutes les communes seront concernées.
- Ecole numérique : coût 71 000€ avec subvention de l'Etat et la Région. Projet qui sera peut être porté par Manche Numérique. Des petits travaux seront à prévoir dans les écoles pour accueillir ce nouvel outil informatique. Une réunion de la commission aura lieu prochainement.
- Enquête sur les attentes et besoins des jeunes faite par Adèle Hommet : elle est commencée. Une réunion est prévue le 14/11/08 à 18H30 avec toutes les associations de la communauté afin de présenter l'enquête et les réunions qui suivront. La fin de l'enquête est prévue fin juin 2009.

- Commission « Animation et Vie associative » :

Jean AUVRAY fait le point sur sa commission.

1. Conseil de jeunes :

- Elections du 10 au 21 novembre
- Vente de Bleuets le 11 novembre pour les anciens combattants : 40% de la somme ira au conseil de jeunes. Ils participeront à la cérémonie du 16 novembre au cimetière allemand.

Jacques CLAIRAUX propose que la vente des Bleuets se déroule sur le lieu de rassemblement cantonal.

2 CLSH :

Vacances de la Toussaint : bonne fréquentation

Ouverture pendant les vacances de Noël.

3 Relais Assistante Maternelle :

Spectacle de Noël le 14 décembre à 10H30 à la salle des fêtes de Marigny.

4 Concours des maisons fleuries

37 inscrits. Remise des prix le 21 novembre à 20H30

5 Téléthon :

Le programme des manifestations est donné aux conseillers. L'arrivée de motos de Franck est prévue à Cerisy la Salle. Un pot final est bien organisé à la Communauté de Communes de Marigny le 06/12/08 à 18H15 et non à la salle des fêtes de Marigny comme indiqué dans le programme.

- **Commission « Tourisme Environnement Développement Durable » :**

Didier OZOUF fait le point et distribue le compte-rendu de la dernière réunion de la commission TEDD du 07/10/08.

- **Compétence « ordures ménagères » :**

Didier Ozouf rappelle les différentes réunions d'information au sujet de la compétence ramassage ordures ménagères et demande aux délégués de se prononcer pour que la communauté de communes prenne ou non cette compétence.

Après en avoir délibéré et un vote à bulletin secret (7 oui 22 non) le conseil communautaire décide de ne pas prendre la compétence ramassage des ordures ménagères.

- **Aire de camping car à Marigny** : les travaux sont effectués. Il reste les branchements eau et Edf à faire ainsi que l'aire de dégagement. Le conseil communautaire autorise la signature d'une convention de mandat concernant le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour son aménagement avec la commune de Marigny à la demande de Mme Fillatre comptable du trésor et afin de régler les factures.

- **SPANC** : sera à mettre en place pour fin 2009. Des rendez-vous seront pris avec des Communauté de Communes dont le SPANC fonctionne afin que la commission puisse s'informer au mieux du fonctionnement d'un tel service.

- **Commission « voirie travaux » :**

Michel HOREL évoque les points suivants :

- **Pôle Enfance** :

Il y a toujours des fuites d'eau. Un courrier en AR a été envoyé à l'architecte à ce sujet.

Bureau de l'animatrice du RAM : RD peinture fera gratuitement la peinture. L'entreprise est chaleureusement remerciée.

- **Voirie** :

Le président indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie et a donné son accord à l'avenant N°1 pour le changement d'indice. Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise le Président à signer l'avenant N° 1 avec l'entreprise Colas agence Devaux.

Le Président souhaite que l'entreprise prévienne les mairies lorsqu'elle intervient sur leur territoire. Il n'est en effet pas normal que les élus découvrent par hasard quand l'entreprise intervient.

- **Bâtiment Garlan** :

-Devis accès à la parcelle. Suite à la consultation de plusieurs entreprises, le conseil communautaire autorise le président à signer le devis le moins disant celui de l'entreprise Grente pour la somme de 69 694.63€ TTC.

- Les rendez-vous de chantier sont le jeudi à 14H30

- Assurance dommage ouvrage :

Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise le président à signer le devis concernant l'assurance dommage ouvrage avec SMABTP pour la somme de 21 336.51 €

- **Commission « développement économique et aménagement de l'espace » :**

Fabrice LEMAZURIER fait le compte-rendu de la dernière réunion de sa commission.

Z.A. La Chénée :

- Aménagement de la zone : Le Plan d'aménagement de la zone demandé à FHR est en attente car dépend de la réponse d'une demande pour l'achat d'une parcelle de 2ha. (La réponse est attendue pour fin novembre au plus tard)
- Les régularisations avec les terrains autour du giratoire sont en cours avec le CG50
- Appel à projet : mise en place de zone à vocation numérique multiservice(très haut débit) lancé par l'APPSL. Cahier des charges à respecter. Accord de principe pour se positionner. A voir pour la ZA la Chénée.

Z.A. La Chevalerie :

- Signalétique : des devis seront demandés.
- Techn'eau : M. Dutoit souhaite acquérir la totalité de la parcelle (4ha56) ayant fait l'objet d'une DUP. Le conseil donne son accord de principe. Le prix de vente sera calculé en fonction du prix d'achat et des travaux réalisés sur la zone.

Future zone à Hébécrevon :

Suite à une demande d'entreprise souhaitant s'installer à Hébécrevon, le vice-président propose d'acquérir un terrain auprès des Ets Hervieu. L'aménagement pourrait être fait en plusieurs temps. Il propose un prix d'achat du terrain à 1.50€. Le conseil donne son accord et autorise le président à faire les démarches nécessaires.

4) Questions diverses :

Bulletin communautaire : est distribué dans tous les foyers de la Communauté de Communes.

Projet patinoire : Le président indique que la communauté de communes de l'agglomération ST-Loise souhaite lancer un projet de patinoire comme celui réaliser pour le centre aquatique. Des visites de sites sont proposées. 3 membres sont désignés pour représenter la communauté Jean AUVRAY, Didier OZOUF, Jacques CLAIRAUX.

La communauté de communes de Marigny donne son accord de principe pour participer à une étude de faisabilité mais, bien entendu, attendra les résultats avant de s'engager le cas échéant.

Personnel :Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe :

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire, considérant la nécessité de créer un nouvel emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à 10/35ème en raison des besoins du service administratif :

Le Président propose à l'assemblée à compter du 1^{er} février 2009 la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de

10h/35^{ème}.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe.

Temps partiel de droit pour raison familial 80% concernant l'animatrice du Relais Assistante maternelle :

Le président indique que Christelle Nicolle, Animatrice du Relais d'Assistante Maternelle souhaite prendre un temps partiel de droit pour raison familial (80%) après son congé de maternité. Le conseil communautaire donne son accord afin que Christelle Nicolle puisse accomplir un service à temps partiel de droit pour élever son enfant, soit 80% de la durée hebdomadaire du service à temps plein, à compter du 04 décembre 2008 pour un an renouvelable jusqu'au 3 années de l'enfant.

Conseil Général(CG50) : Etude sur les acteurs éducatifs : visite sur site.

Une enquête est lancée par le CG50. Un petit questionnaire a été adressé aux écoles de la communauté. M.Quinquenel est désigné comme représentant de la Communauté de Communes. pour accompagner cette étude avec le CG50.

Adhésion à Agence Manche Energie : Le conseil communautaire ne donne pas suite et laisse aux communes la possibilité d'adhérer elles mêmes.

Délibération pour l'encaissement des chèques concernant les dégradations des plantations du pôle enfance. Le conseil communautaire donne son accord pour que la communauté de communes encaisse les chèques d'un montant total de 332.56€.

Parc des marais du Cotentin et du Bessin : projet de nouvelle charte : adhésion et approbation de la charte et des statuts du syndicat mixte du Parc des Marais :

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R333-7, après avoir examiné le projet de charte révisée du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin(rapport de présentation, plan du parc, notice et annexes), le conseil communautaire approuve ces documents permettant de solliciter le renouvellement du classement en parc naturel régional, et demande son adhésion.

M. le président donne connaissance à l'assemblée des statuts modifiés du syndicat mixte « Parc naturel régional des marais du cotentin et du Bessin » adoptés par la comité syndical du parc lors de sa réunion du 11/09/08.

Conformément au code des collectivités territoriales, il est demandé à notre assemblée de donner son avis sur cette modification de statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve les statuts du syndicat mixte du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin.

Décision modificative N°4. :

Le conseil communautaire décide les virements de crédits suivants :

- 1) D/Art 61522 « entretien des bâtiments » - 10 000€
- D/art 2313 N°58 « travaux pôle enfance » + 10 000€
- Les comptes 021 et 023 seront crédités de 10 000€
- 2) D/art 61522 « entretien des bâtiments » - 2 000€
- D/ 678 + 2 000€

3) (A la demande Mme Fillatre comptable du Trésor) :

D/458176 (voirie)	- 350 000€	R/ 458276	- 46 000
D/2317-76	+350 000	R/ 10222	+ 46 000

D/ 458179 - 15 000€

D/ 2317-79 + 15 000€

4) D/ 61522 « entretien des bâtiments » - 11 000

D/ 6411 « personnel » +11 000

Rappel des dates :

- lundi 08 décembre 20H30 : bureau
- jeudi 18 décembre 20H30 : AG

Rien ne restant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 00h30.

Le secrétaire de séance,
J.CLAIRAUX

Le Président,
Ph.GOSSELIN